



Evaluation de demandes aux prud hommes

Par **magali29**, le **05/06/2010** à **17:01**

Bonjour,

Mon ami a assigné son ex employeur en referé aux prud hommes.

Après conseil a l inspection du travail il s avère qu'il aurait pu demander un montant supérieur lors de l audience.

Savez vous si le conseil va suivre ses demandes ou si celui ci peut de lui même outre passer ces demandes et recalculer pour un montant supérieur.

Merci d avance

Par **jenaimepaslacensure**, le **05/06/2010** à **17:47**

Bonjour,

En aucun cas la formation de référé des prud'hommes prendra l'initiative de recalculer les demandes pour un montant supérieur à celles formulées par votre ami dans la saisine,.

Votre ami peut revoir ses demandes à la hausse en actualisant les conclusions qu'il présentera le jour de l'audience après en avoir communiqué une copie à la partie adverse au moins 8 jours avant.

Cordialement